

# Bourses Faculté

## Cycles supérieurs

---

## Table des matières

Les bourses .....	3
Étudiants étrangers .....	3
Renseignements .....	4
<b>Concours d'automne.....</b>	<b>6</b>
Bourses de maîtrise .....	6
Bourses de rédaction .....	7
Bourses de doctorat.....	8
Bourses de soutien aux études doctorales.....	9
Bourses de mobilité (non offerte au trimestre d'automne 2020) .....	10
<b>Concours d'hiver.....</b>	<b>11</b>
Bourses de maîtrise .....	11
Bourses de rédaction .....	12
Bourses de soutien aux études doctorales.....	13
Bourses de mobilité .....	14

*L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que d'alléger le texte.*

## Les bourses

Les bourses sont attribuées par le Conseil de la Faculté de droit, sur recommandation du Comité des bourses aux étudiants méritants qui ont préalablement soumis leur candidature.

**Certaines des bourses identifiées peuvent, sans préavis, ne pas être attribuées pour une année donnée. Quant au montant indiqué relatif à chacune de ces bourses il peut, lui aussi et sans préavis, changer d'une année à l'autre, parfois substantiellement et le montant peut être payé en plusieurs versements.**

Pour chaque bourse, l'information pertinente à la soumission des candidatures (procédure, date et endroit du dépôt des dossiers, conditions de recevabilité, critères d'attribution) est diffusée en temps opportun auprès des étudiants.

### Conditions de recevabilité des bourses

La sélection des bourses pour lesquelles il postule revient à chaque étudiant et doit être faite de façon sérieuse. Pour chacune des bourses pour laquelle il soumet son dossier, **l'étudiant a la responsabilité de s'assurer qu'il remplit les conditions de recevabilité précisées dans le document. L'étudiant qui ne respecte pas cette directive court le risque de voir son dossier retiré de l'ensemble du concours des bourses**, car ceci surcharge les ressources administratives de la Faculté.

## Étudiants étrangers

Si vous résidez actuellement à l'étranger, que vous n'êtes pas encore inscrit dans notre Faculté et que vous désirez poursuivre des études en droit à l'Université de Montréal, sachez que les bourses présentées sur ce site ne vous sont pas destinées. Pour obtenir des renseignements sur les aides offertes aux étudiants étrangers, veuillez contacter le [Bureau des étudiants internationaux](#).

## Renseignements

Le concours du trimestre d'automne se tient au mois de septembre et celui du trimestre d'hiver au mois de janvier. Les étudiants sont avisés de l'ouverture du concours par courriel. Les dates et les montants seront mis à jour lors de l'envoi du courriel. Vous aurez au moins 10 jours pour constituer votre dossier. Les bourses offertes aux cycles supérieurs, dans la majorité des cas, sont attribuées à des étudiants inscrits à la maîtrise avec mémoire et au doctorat, ayant un bon dossier académique.

**Le candidat doit remettre un dossier complet. Il ne sera pas donné suite aux dossiers incomplets ou transmis en retard.**

**Le dossier complet de candidature comprend les documents suivants :**

- Le formulaire de candidature aux bourses rempli en ligne;
- Les copies de tous vos relevés de notes (non officiels acceptés) des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, peu importe l'université ou les cours/programmes qui ont été suivis. Pour les **étudiants inscrits au 1<sup>er</sup> trimestre du baccalauréat** et qui n'ont pas encore de relevé de notes émis par l'université, fournir le relevé de notes du Cégep;
- Votre curriculum vitæ;
- Une lettre de motivation adressée à l'attention du Comité des bourses et adaptée, dans la mesure du possible, aux critères de sélection de la bourse sollicitée (**cette lettre doit obligatoirement être rédigée en français**);
- Lorsque demandée dans les critères d'attribution de la bourse, une lettre adressée au Comité des bourses, démontrant que la bourse représente une aide financière permettant de compléter le programme d'études;
- Un échéancier détaillé de recherche et de rédaction (plan global d'études [maîtrise](#) ou plan global d'études [doctorat](#)). Le renouvellement ou l'octroi d'une bourse est fait en fonction du progrès réalisé en regard de l'échéancier initial;
- Une lettre d'appréciation de votre directrice ou directeur de recherche\*;
- Une brève description du projet de recherche ou du projet de mémoire (environ 1 page);
- Tout autre document ou renseignement que vous jugez pertinent ([État des revenus et des dépenses](#), etc.).

\* Les lettres d'appréciation, adressées au Comité des bourses, peuvent être envoyées directement par [courriel](#) par le directeur ou en format papier sous enveloppe scellée à l'attention de Mme Andrée Bélanger au bureau A-9478.

Les dossiers doivent être déposés sur **StudiUM** (excluant le formulaire de demande de bourses rempli en ligne\*\*) en format **.pdf** à la date prévue dans l'avis de concours. Même si vous posez votre candidature sur plusieurs bourses, une seule copie de chaque document demandé est requise.

**\*\* Une fois rempli, vous n'avez pas à imprimer ni à envoyer le formulaire de candidature aux bourses.**

Pour faciliter le traitement des dossiers, **il est obligatoire** d'utiliser la nomenclature ci-dessous pour le dépôt de vos documents sur StudiUM. Les dossiers qui ne se conforment pas à cette directive seront retirés du concours des bourses.

01_Notes_nom.pdf	Tous vos relevés de notes en un seul fichier PDF
02_CV_nom.pdf	Curriculum vitæ
03_Motivation_nom.pdf (Une lettre par bourse ou une lettre générale est acceptée. Une lettre par bourse sera nommée, par exemple : 03_Motivation_Tremblay_doctorat.pdf.)	Lettre de motivation en français
04_Autres_nom.pdf	Tout autre document pertinent
05_Besoins_financiers_nom.pdf	Lettre adressée au comité des bourses démontrant les difficultés financières
06_Projet_nom.pdf	Description du projet de recherche ou de mémoire
07_Echeancier_nom.pdf	Échéancier de travail ou plan global d'études
08_Appreciation_nom.pdf	Lettre d'appréciation du directeur de recherche
<b>Autres pièces justificatives</b>	
09_Revenus_depenses_nom.pdf	Formulaire d'état des revenus et dépenses
10_Pieces_justificatives_nom.pdf	Toutes les pièces justificatives relatives aux revenus et dépenses déclarés dans le formulaire (factures, bail, etc.)

**(nom = votre nom de famille seulement - ne pas mettre les accents)**

## Concours d'automne

### Bourses de maîtrise

**Réципиendaire** : Étudiant inscrit au programme de maîtrise

**Attribution** : Trimestres d'automne et d'hiver

**Valeur** : 6 bourses de 2 500 \$

#### Présentation

La Faculté de droit offre des bourses de maîtrise destinées à encourager les étudiants du 2<sup>e</sup> cycle à terminer leurs études dans les meilleurs délais.

#### Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet au programme de maîtrise au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

#### Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique, et;
- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, que la bourse représente une aide financière permettant de compléter le programme d'études.

## Bourses de rédaction

**Réципиendaire** : Étudiant inscrit au programme de maîtrise avec mémoire

**Attribution** : Trimestre d'hiver et d'automne

**Valeur** : 4 bourses de 2 000 \$

### Présentation

La Faculté de droit offre des bourses de rédaction afin d'aider le réципиendaire à déposer son mémoire dans les délais prescrits par le règlement pédagogique.

### Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet entre le 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> trimestre du programme de maîtrise avec mémoire au moment de la demande;
- être toujours inscrit audit programme au moment de l'attribution.

### Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique, et;
- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, que la bourse représente une aide financière permettant de compléter la rédaction du mémoire.

## Bourses de doctorat

**Réципиendaire** : Étudiant inscrit dans l'un ou l'autre des 4 premiers trimestres du programme de doctorat en droit à l'Université de Montréal

**Attribution** : Trimestre d'automne

**Valeur** : 5 bourses de 7 000 \$

### Présentation

La Faculté de droit offre des bourses de doctorat. Ces bourses sont normalement renouvelables, les deux années suivantes.

### Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet dans l'un ou l'autre des 4 premiers trimestres du programme de doctorat au moment de la demande et de l'attribution.

Il est à noter que ces bourses ne peuvent pas être cumulées avec les autres bourses offertes par la Faculté.

Outre le montant versé au moment de l'attribution ou du renouvellement, la Faculté attribuera des montants supplémentaires aux réципиendaire qui auront franchi avec succès les étapes de leur programme.

An 1 : un montant de 6 000 \$ au moment de l'attribution; et un montant de 1 000 \$ si toutes les activités pédagogiques prévues par le programme sont réussies, ou encore l'examen de synthèse, au plus tard au 4<sup>e</sup> trimestre.

An 2 : un montant de 4 000 \$ au moment du renouvellement; et un montant de 2 000 \$ si l'examen général de synthèse est réussi, ou encore si la moitié de la thèse a été rédigée, au plus tard à une date déterminée par la lettre confirmant la bourse.

An 3-4 : la répartition du montant de 8 500 \$ sera déterminée par le Comité des études supérieures de la Faculté.

### Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique, et;
- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, que la bourse représente une aide financière permettant de compléter le programme de doctorat.



## Bourses de soutien aux études doctorales

**Réципиendaire** : Étudiant inscrit au programme de doctorat

**Attribution** : Trimestres d'automne et d'hiver

**Valeur** : 6 bourses de 4 000 \$

### Présentation

La Faculté de droit des bourses de soutien aux études doctorales, afin de permettre au réципиendaire de progresser de manière significative dans son programme de doctorat, par exemple, en complétant avec succès des séminaires obligatoires, en réussissant avec succès l'examen général de synthèse, ou en terminant la rédaction d'une partie substantielle de la thèse.

### Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet au programme de doctorat au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

### Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique ;
- fournir un échéancier pour la recherche et la rédaction de thèse, et ;
- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, que la bourse représente une aide financière permettant de compléter le programme d'études.

**N. B.** Cette bourse ne peut être cumulée avec la bourse triennale de doctorat de la Faculté.

## Bourses de mobilité (non offerte au trimestre d'automne 2020)

**Réципиendaire** : Étudiant inscrit au programme de maîtrise avec mémoire ou au doctorat de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

**Attribution** : Trimestres d'automne et d'hiver

**Valeur** : ~~2 bourses de 1 500 \$~~

**Montant total maximal à attribuer par année** : 6 000\$

### Présentation

Ces bourses de mobilité constituent une aide financière pour les étudiants qui désirent faire un séjour en région éloignée ou à l'étranger dans le cadre de leur programme d'études de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle. Ces bourses peuvent aussi permettre de couvrir certains frais associés à un programme d'échange, de recherche ou à un stage.

### Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet au programme de maîtrise avec mémoire ou au doctorat au moment de la demande et de l'attribution;
- le séjour à l'extérieur, le programme d'échange, de recherche ou le stage doit avoir lieu au cours du trimestre de l'annonce du concours de bourses.

### Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique.

## Concours d'hiver

### Bourses de maîtrise

**Réципиendaire** : Étudiant inscrit au programme de maîtrise

**Attribution** : Trimestres d'automne et d'hiver

**Valeur** : 3 bourses de 2 500 \$

#### Présentation

La Faculté de droit offre des bourses de maîtrise destinées à encourager les étudiantes et les étudiants du 2<sup>e</sup> cycle à terminer leurs études dans les meilleurs délais.

#### Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet au programme de maîtrise au moment de la demande.

#### Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique, et;
- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, que la bourse représente une aide financière permettant de compléter le programme d'études.

## Bourses de rédaction

**Réципиendaire** : Étudiant inscrit au programme de maîtrise avec mémoire

**Attribution** : Trimestres d'automne et d'hiver

**Valeur** : 4 bourses de 2 000 \$

### Présentation

La Faculté de droit offre des bourses de rédaction afin d'aider le réципиendaire à déposer son mémoire dans les délais prescrits par le règlement pédagogique.

### Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet entre le 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> trimestre du programme de maîtrise avec mémoire au moment de la demande;
- être toujours inscrit audit programme au moment de l'attribution.

### Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique, et;
- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, que la bourse représente une aide financière permettant de compléter la rédaction du mémoire.

## Bourses de soutien aux études doctorales

**Réципиendaire** : Étudiant inscrit au programme de doctorat

**Attribution** : Trimestres d'automne et d'hiver

**Valeur** : 4 bourses de 4 000 \$

### Présentation

La Faculté de droit offre des bourses de soutien aux études doctorales, afin de permettre au réципиendaire de progresser de manière significative dans son programme de doctorat, par exemple, en complétant avec succès des séminaires obligatoires, en réussissant avec succès l'examen général de synthèse, ou en terminant la rédaction d'une partie substantielle de la thèse.

### Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet au programme de doctorat au moment de la demande et de l'attribution de la bourse.

### Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique;
- fournir un échéancier pour la recherche et la rédaction de thèse, et;
- démontrer, par une lettre adressée au Comité des bourses, que la bourse représente une aide financière permettant de compléter le programme d'études.

**N. B.** Cette bourse ne peut être cumulée avec la bourse triennale de doctorat de la Faculté.

## Bourses de mobilité

**Réципиendaire** : Étudiant inscrit au programme de maîtrise avec mémoire ou au doctorat de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

**Attribution** : Trimestres d'automne et d'hiver

**Valeur** : 2 bourses de 1 500 \$

**Montant total maximal à attribuer par année** : 6 000\$

### Présentation

Cette bourse de mobilité constitue une aide financière pour les étudiants qui désirent faire un séjour en région éloignée ou à l'étranger dans le cadre de leur programme d'études de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle. Cette bourse peut aussi permettre de couvrir certains frais associés à un programme d'échange, de recherche ou à un stage.

### Conditions de recevabilité

- être inscrit à titre d'étudiant régulier à temps complet au programme de maîtrise avec mémoire ou au doctorat au moment de la demande et de l'attribution;
- le séjour à l'étranger, le programme d'échange, de recherche ou le stage doit avoir lieu au cours du trimestre de l'annonce du concours de bourses.

### Critères d'attribution

- posséder un bon dossier académique.
-